



COURRIER RECTEUR

Canicule et conditions de travail et d'enseignement

Dans un contexte de canicule qui sévit dans la plupart des départements, et alors que l'on réfléchit en haut lieu à raccourcir les vacances d'été, **notre syndicat s'étonne qu'aucune mesure concrète en matière de protection des personnels comme des élèves n'ait été prise, notamment dans notre académie.** En effet, alors que les salles de classe sont étouffantes dès le mois de juin, le Ministère s'est contenté de demander hier aux établissements scolaires d'« adapter leur organisation », ce qui signifie accueillir les élèves dans des espaces préservés de la chaleur.

Encore faut-il que ces espaces existent, **la plupart du temps le bâti n'est pas du tout conçu pour palier ces épisodes de très fortes chaleurs, et des collègues nous font déjà part de températures insoutenables dans toutes les salles ou encore de cas d'élèves pris de saignements de nez ou de vomissements.**

L'institution confie aux préfets la décision d'éventuellement fermer l'un ou l'autre établissement, et encore seulement si la vigilance rouge à la canicule est décrétée dans leurs départements, et aux parents le soin d'adapter les tenues de leurs enfants et le choix de les envoyer ou non à l'école – le ministère les y autorisent royalement.

Et pour les personnels ? Rien pour ainsi dire, **alors même que cette semaine se déroulent les oraux du baccalauréat jusqu'à mercredi, qu'une grande partie des enseignants est convoquée pour les corrections du brevet des collèges presque chaque jour et que sont prévus des pics de chaleurs atteignant 37°C dans l'académie.** Pire encore : les convocations pour les corrections indiquent que la saisie des notes sur les serveurs sera impossible avant 13h pour les mathématiques, 15h pour les lettres (« à la demande des inspecteurs » est-il précisé), ce qui obligerait les collègues qui auraient corrigé l'ensemble de leurs copies avant ces horaires à rester dans des bâtiments étouffants aux heures les plus chaudes de la journée. Le SNFOLC a hâte de découvrir le raisonnement qui justifierait la mise en place d'une telle mesure et dénonce ce type de demande très infantilisante.

Notre syndicat rappelle que les convocations évoquent une mission de correction de copies dont la saisie informatique ne fait pas partie, et qu'il n'y a pas si longtemps encore cette mission était simplement dévolue aux coordinateurs. Nous espérons que ceux-ci, qui ne touchent malheureusement aucune indemnité, sauront faire preuve de davantage de souplesse dans le cas où un collègue viendrait à se présenter en amont de l'horaire indiqué par les inspecteurs.

C'est pourquoi, notre syndicat le SNFOLC demande à ce que les établissements scolaires du second degré soient fermés au moins les après-midis de cette semaine, et que les corrections du brevet puissent se faire à domicile. Nous demandons également que la santé de nos collègues soit préservée en leur permettant de partir à la fin de leur correction sans qu'aucune mention d'heure d'ouverture des serveurs ne soit le prétexte à les retenir.